



REGLEMENT CONCOURS TOMORROWLAND :

Conditions du concours :

Le présent règlement fixe les conditions du concours organisé par Carimar S.A. et Sofinges S.A.

Les participants sont censés connaître le contenu de ce règlement. La participation à ce concours présuppose l'acceptation inconditionnelle du présent règlement par les participants. Aucune contestation en la matière ne sera admise.

Conditions de recevabilité :

Le présent concours est ouvert à toute personne, de 18 ans ou plus, résidant en Belgique, et à toute personne morale ayant son siège social en Belgique, ayant commandé des marchandises auprès de Carimar S.A. ou de Sofinges S.A. pour un minimum de 1.999,00 € toutes taxes comprises entre le 15 avril 2023 et le 15 juin 2023 en une seule commande.

La marchandise doit être totalement payée lors de la remise du prix.

La participation se fait via un questionnaire à remplir en ligne ou via un questionnaire papier reçu dans nos magasins.

La participation est limitée à un questionnaire par participant.

Seuls les formulaires de participation dûment complétés et reçus avant l'échéance du concours seront pris en considération.

Dates du concours :

Lancement du concours le samedi 15 avril 2023 à l'ouverture des showrooms, fin de celui-ci le jeudi 15 juin 2023 à 18h00 et annonce des gagnants au plus tard la semaine 26 de l'année 2023.

Le groupe Carimar dispose de trois showrooms : le premier à Braine l'Alleud, le deuxième à Malmédy, et le troisième à Namur (Sofinges S.A.).

Modalités de participation :

- Suivre notre compte Facebook Carimar ou notre compte Instagram carimar_a_passion_for_tiles
- Répondez aux 2 questions présentes sur le questionnaire papier ou en ligne.

Composition des lot à gagner :

3 x VIP duo-day tickets pour le festival Tomorrowland pour la date du dimanche 23/07/23.

Il y a un seul gagnant par showroom du groupe Carimar, donc un seul duo-day tickets par showroom.

Le prix est indivisible et doit être accepté comme tel.

En aucun cas, le prix ne pourra être échangé contre d'autres produits ou espèces.



1 VIP DUO PASS comprend :

2 accès pour la journée du 23/07/23 à Tomorrowland. Accès au Lounge avec vue premium sur la scène principale de Tomorrowland. Accès gratuitement aux boissons et nourriture offerte au Lounge. Desk d'accueil spécial à l'entrée principale. Hospitality parking avec shuttle service pour une voiture uniquement (1 parking voucher pour le duo Pass). Le Lounge reste ouvert une heure après que le festival ferme ses portes.

Modalités de désignation des gagnants :

Le gagnant sera sélectionné parmi ceux qui auront répondu correctement à la question du concours et à la question subsidiaire, et devra avoir estimé au mieux la réponse à cette dernière, pour laquelle la plus petite différence avec la réponse correcte sera décisive. En cas d'ex-aequo, c'est le gagnant qui aura répondu correctement et aura donné la meilleure estimation en premier qui remportera le prix.

Les questions et leurs solutions ne peuvent en aucun cas être un sujet de litige. En cas de doute ou d'erreur quant à la bonne réponse ou quant au choix des gagnants, les organisateurs peuvent prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le bon déroulement du concours. La liste des gagnants ne peut faire l'objet de contestation. Ceux-ci seront recontactés par mail et/ou par téléphone.

Clause de respect de la vie privée :

Les données à caractère personnel que les participants communiquent à Carimar S.A. et à Sofinges S.A. seront sauvegardées dans les banques de données de Carimar S.A. et de Sofinges S.A. durant une période de 10 ans.

Elles seront utilisées dans le cadre du présent concours et dans le cadre de campagnes d'information ou de promotion relatives aux produits et services du groupe Carimar.

En participant à ce concours, les gagnants donnent l'autorisation à Carimar S.A. et à Sofinges de se faire prendre en photo lors de la remise du prix et que la ou les photos soit utilisée(s) pour une publication sur les réseaux sociaux.

En acceptant les présentes conditions générales, les participants marquent également leur consentement sur les dispositions relatives à l'utilisation des données à caractère personnel.

Afin de garder un contrôle sur leurs données, les participants ont le droit de solliciter l'accès, la rectification, le non-traitement, la limitation du traitement et la suppression de leurs données à caractère personnel en écrivant à l'adresse électronique : gdp@carimar.be

Pour toute information complémentaire quant au traitement des données à caractère personnel, les participants peuvent contacter l'Autorité de protection des données, par voie postale en écrivant à l'adresse sise à 1000 Bruxelles, rue de la Presse 35, ou par téléphone au +32 (0)2 274 48 00 ou par mail à « contact@apd-gba.be ».



Modalités de remise des lots et délais :

Le gagnant sera averti par e-mail et/ou par téléphone au plus tard la semaine 26.

En l'absence de réaction dans un délai de 3 jours ouvrables, le gagnant perdra son droit au prix.

Il sera demandé au gagnant de venir chercher son VIP duo Pass (heure, date et lieu à convenir par Carimar S.A. et Sofinges S.A.)

Responsabilité :

Carimar S.A. et Sofinges S.A. ne sont pas responsables des éventuels dommages, dommages corporels, accidents ou décès qui pourraient résulter de l'obtention d'un des prix et/ou de la participation à un des concours.

Carimar S.A. et Sofinges S.A. ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des dommages directs, indirects, matériels, immatériels ou corporels susceptibles de découler de l'utilisation du prix. Dans ce cas, le lauréat devra s'adresser au fabricant du prix. Si le prix gagné se compose d'un ticket d'entrée à un concert, un film ou un événement, le lauréat ne pourra prétendre à aucune forme de compensation en cas d'annulation. L'annulation de l'événement est de la responsabilité de son organisateur.

Carimar S.A. et Sofinges S.A. ne peuvent pas être tenues responsables si le concours doit être modifié, suspendu ou annulé pour cause de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté. Carimar S.A. et Sofinges S.A. ne peuvent pas davantage être tenues responsables en cas de problèmes techniques de quelque nature que ce soit ou en cas de problèmes de communication.

Organisateurs du concours :

Ce concours est organisé par Carimar S.A., inscrite à le BCE sous le numéro 0401.486.760, dont le siège social est établi à 1420 Braine-l'Alleud, Rue de la Goëtte 85 et par SOFINGES S.A, inscrite à le BCE sous le numéro 0446.032.526, dont le siège social est établi à 5100 Naninne, Chaussée de Marche, 796.

Les organisateurs exercent un contrôle sur le déroulement des concours et ont la compétence définitive dans tous les cas de contestation. En cas de force majeure ou pour garantir le bon déroulement du concours, ils peuvent prendre toutes les décisions qui, temporaires ou non, raccourcissent, reportent, modifient, transmettent, élargissent ou annulent ce concours, une partie ou une étape de celui-ci. Pour ces mêmes raisons, les organisateurs peuvent ajouter des éléments au présent règlement ; ceux-ci en feront alors intégralement partie. Ces ajouts seront publiés sur le site Internet de Carimar S.A. (www.carimar.be).